

CSN 15 et 16 janvier 2014 Relevé de conclusions - Commission Pédagogie Vie scolaire

1 - CAPA

Le 17 décembre 2013, lors de la présentation de la nouvelle architecture du CAPA devant la CNS études générales, la DGER a présenté les premiers éléments d'évolution de la formation et de l'évaluation.

L'administration propose le passage du CCF à 80% et le passage des heures non affectées à un tiers du volume horaire de la formation (soit 8 à 9 heures pour un volume de 28 heures hebdomadaires), auquel s'ajouteraient six semaines à disposition des établissements, prises sur les périodes de stages, pour réaliser des cours, des TP, des visites ou pour davantage de stages ...

Le SNETAP a vivement réagi à ces annonces et dénoncé l'attitude de la DGER qui d'un côté nous propose un projet stratégique avec un objectif affiché de dialogue sur de nombreuses problématiques (dont celle de l'évaluation) et d'un autre tente un passage en force sur ces mêmes problématiques avant que le projet stratégique ne soit validé. D'ailleurs le SNETAP avait déjà dénoncé dans ce projet de rénovation du CAPA des décisions de la DGER alors que des débats étaient engagés dans le cadre du projet de loi d'avenir agricole.

Pour la commission Pédagogie Vie scolaire de telles propositions remettent en cause l'égalité de traitement de l'ensemble des élèves sur le territoire et la garantie du maintien d'un diplôme national du CAPA.

De plus de telles annonces lors d'une simple CNS ne sont pas acceptables car elles ne dépendent pas de la simple rénovation de diplôme. Il s'agit d'un changement radical du mode d'évaluation et de formation qui relève à minima d'un projet stratégique.

La Commission propose la rédaction d'un communiqué intersyndical pour dénoncer les propositions de la DGER concernant à la fois le passage du CCF à 80 % et l'explosion du volume d'heures non affectées en CAPA.

Ce communiqué sera proposé d'abord au SYAC CGT et au SNERMA FO qui se sont exprimées dans le même sens que le SNETAP FSU lors de la CNS du 17 décembre.

S'il y a accord avec ces deux premières organisations syndicales du public, la Commission propose d'élargir l'intersyndicale (sur les deux points CCF et horaires non affectés spécifiquement) à l'organisation majoritaire représentant les salariés de l'enseignement privé : la FEP CFDT, qui s'est également exprimée contre l'augmentation du CCF à 80 %.

Le CSN approuve cette proposition par un vote : Pour 30 – Contre 10 – Abstention 3

La Commission rappelle également la demande de rendez vous faite auprès du Cabinet du ministre pour dénoncer l'attitude de la DGER alors que les débats sont en cours sur le projet de loi d'avenir agricole et le projet stratégique.

D'autre part, les modalités d'évaluation en CCF deviendraient possibles pour toutes les voies de formation : scolaire, apprentissage et formation continue - ce qui ouvre un nouveau boulevard à la mixité des publics. Enfin, la disparition de la spécialité « soigneur d'équidés » remplacée par « production équine » (soit 500 élèves et apprentis par an) posera problèmes quant au public ciblé, et aux collègues d'enseignement professionnel.

2 - Modification des textes sur dérogations et convention de stages

Le 11 octobre 2013, deux nouveaux textes réglementaires relatifs aux travaux dangereux interdits aux jeunes de moins de 18 ans et aux dérogations liées, ont été publiés (décret n°2013-915 - décret n°2013-914). Le SNETAP avait dénoncé ces deux textes dès leur première présentation en juillet 2013 notamment parce qu'ils accompagnent le démantèlement de l'inspection du travail et contrairement aux annonces faites ne renforcent pas la protection des stagiaires.

La publication de ces nouveaux décrets oblige une modification des textes réglementaires encadrant les stages des élèves en milieu professionnel mais également en pratique encadrée dans les établissements scolaires.

Lors de la présentation de ces projets de textes, le SNETAP a dénoncé le manque de réactivité de la DGER sur la mise en application de ces décisions réglementaires.

En effet à cette heure les textes spécifiques à l'Enseignement agricole ne sont toujours pas publiés et posent de nombreux problèmes dans les établissements. Plusieurs d'entre eux, sur ordre du DRAAF, ont repoussé de nombreux TP et départ en stage.

Il apparaît à l'issue des débats de la Commission que les écarts entre régions se sont encore creusés et dans certaines le blocage des stages et TP a été confirmé et prolongé (Aquitaine) alors que dans d'autres les établissements ont établi des conventions types et permis les départs en stage sur la base de documents issus des DIRECCTE.

Il y a donc un problème d'égalité de traitement des élèves dans la préparation à l'examen et risque de non complétude de la formation qui s'accroîtra plus on avancera dans l'année.

Nous avons également demandé plusieurs modifications des textes en rappelant que le rôle de l'équipe éducative dans le domaine des stages est de nature purement pédagogique.

Le CSN mandate le secteur Pédagogie et Vie Scolaire pour poursuivre l'interpellation de la DGER sur cette question. Il demande la rédaction d'une lettre type qui sera proposée aux familles afin qu'elles interpellent à leur tour les DRAAF et la DGER afin d'accélérer les procédures de validation des textes.

3 – Problématiques Congrès

Le secteur Pédagogie Vie scolaire propose de retenir 4 thématiques pour le 27ème Congrès National d'Arras : le numérique – l'évaluation - l'équipe pédagogique – l'accueil des élèves en situation de handicap.

Après débat la Commission estime que la question du travail collectif au sein de l'équipe pédagogique relève d'une problématique corporative et propose de ne pas la retenir. Elle souhaite en revanche ajouter deux thèmes : l'individualisation et l'éducation à la citoyenneté.

Le secteur Pédagogie Vie scolaire retient donc les 5 problématiques suivantes pour le 27ème Congrès National d'Arras : le numérique – l'évaluation – l'accueil des publics en situation de handicap – l'individualisation – l'éducation à la citoyenneté. Il proposera lors de la prochaine réunion du BN une rédaction de ces problématiques.

Lors du Congrès les deux premières problématiques seront traitées en plénière de la Commission PVS et les 3 dernières en groupes de travail.

5 - Points d'information

- **Groupe de travail filière générale** - Le 29 mai 2013 la DGER avait réuni, à la demande du SNETAP, un groupe de travail sur la filière générale et plus spécifiquement sur le Bac S EAT. Pour le SNETAP il est important que le baccalauréat scientifique - EAT garde sa valeur scientifique et son « égalité » avec les autres spécialités du Bac S tout en apportant les spécificités de l'EAP. Comme pour les autres spécialités du Bac S, l'enseignement de spécialité de l'EAT doit être un « approfondissement » de l'enseignement spécifique.

La DGER n'a jamais donné suite à ce premier groupe de travail. Le secteur pédagogie vie scolaire réclamera une nouvelle réunion du groupe de travail afin de réfléchir aux modifications nécessaires.

- **Chauffeurs – transport scolaire** - A l'occasion du vote de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, le SNETAP-FSU a proposé un amendement sur la question du transport des élèves dans le cadre des activités pédagogiques. Une partie de notre proposition avait été retenue et intégrée à la loi publiée au Journal officiel le mardi 9 juillet 2013 et qui renvoie enfin clairement aux Régions la charge du transport pédagogique des élèves.

L'article L214-6 du code de l'éducation est donc modifié avec la phrase suivante « *Pour le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole mentionnés à l'article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime, la région a la charge du transport pédagogique des élèves assuré dans le cadre des enseignements réguliers* ».

Dans un second temps, au cours des débats sur la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, le SNETAP-FSU a proposé un amendement aux parlementaires portant cette fois sur les personnels des collectivités territoriales de nos établissements.

Après passage devant l'Assemblée Nationale et le Sénat, le texte définitif de ce projet de loi a été adopté le 19 décembre en Commission Mixte Paritaire avec un article 90 qui prévoit que le second alinéa de l'article L.913-1 du code de l'éducation sera complété par une phrase ainsi rédigée : « *Dans les lycées agricoles, ils contribuent au transport pédagogique des élèves nécessaire aux enseignements réguliers.* ».

Mais à l'issue de cette adoption, le Conseil constitutionnel a été saisi d'un recours déposé par plus de 60 députés le 26 décembre 2013. Le Conseil a un mois pour donner sa décision. Cette saisine porte sur la Métropole du Grand Paris.

La décision du Conseil constitutionnel ne devrait donc pas modifier l'article 90 du projet de loi et l'article L.913-1 du code de l'éducation devrait donc être ainsi rédigé :

« Les personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service sont membres de la communauté éducative. Ils concourent directement aux missions du service public de l'éducation et contribuent à assurer le fonctionnement des établissements et des services de l'éducation nationale. Ils jouent un rôle éducatif en liaison avec les enseignants. Ils contribuent à la qualité de l'accueil et du cadre de vie et assurent la sécurité, le service de restauration, la protection sanitaire et sociale et, dans les internats, l'hébergement des élèves. Dans les lycées agricoles, ils contribuent au transport pédagogique des élèves nécessaire aux enseignements réguliers ».

Ces deux nouveaux éléments, introduits dans le code de l'éducation, font clairement référence à la charge du transport des élèves (des lycées agricoles) par les Régions et la possibilité pour les personnels de la région d'assurer cette mission.

Le secteur pédagogie vie scolaire fournira, dès la publication de loi, les éléments qui permettront aux sections régionales de rencontrer les Conseil Régionaux pour réclamer la mise en œuvre de ces textes.

- **Classes spécifiques** - Lors du CSN de septembre, au regard des résultats catastrophiques de la session 2013 du Bac Pro et de l'absence de prise en compte par la DGER et l'Inspection, nous avons décidé de relancer l'ensemble des régions afin qu'elles étudient et déposent des projets de classes spécifiques.

Le secteur pédagogie vie scolaire s'était engagé à la réalisation d'un dossier afin d'aider les sections à demander ces ouvertures et à déposer les dossiers dès les premiers CA et CTREA / CREA.

Les secteurs PVS et PSL ont donc mis en ligne ces documents : <http://www.snetap-fsu.fr/Des-classes-specifiques-pour-la.html>.

Alors que les CTREA et CREA de janvier et février devraient décider des cartes de formations, le secteur pédagogie vie scolaire demande au CSN de relancer rapidement les dossiers et de l'informer de l'avancée de chacun des dossiers.